

Nombre de  
Conseillers :

en exercice : 29

présents : 19

Pouvoirs : 8

**OBJET :**

**SUBVENTION  
EXCEPTIONNELLE -  
ASSOCIATION  
SPORTIVE DU  
COLLÈGE MOLIERÈ**

L'an deux mil vingt-quatre,  
le : **Lundi 25 mars**, à vingt heures trente,  
le Conseil Municipal de la commune de L'AIGLE  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,  
sous la présidence de Monsieur Philippe VAN-HOORNE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 19 mars 2024.

**PRESENTS** : M. Philippe VAN-HOORNE, M. Pascal GUEUGNON,  
Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Didier COUSIN, M. Jean-Marie  
GOUSSIN, Mme Nathalie LENÔTRE, M. Lionel GONNET,  
Mme Maryse BRIANCEAU, Mme Mireille NOGUET, Mme Nelly  
VIVIEN, Mme Nicole GONDOUIN, Mme Marie-José MARTIN,  
M. Pascal SAMSON, M. Cédric COQUELIN, M. Serge DELAVALLÉE,  
M. Philippe RONDEL, M. Gérard LATINIER, M. Michel CAILLOT et  
Mme Corine LE BLÉVEC.

**Absents ou excusés** : M. Jean-Luc PAULHE qui a donné pouvoir à  
M. Pascal GUEUGNON, M. Abdellah LHESSANI qui a donné pouvoir à  
Mme Nicole GONDOUIN, Mme Christine CHATEL-THIEULART qui a  
donné pouvoir à Mme Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, M. Mickaël  
MESNIL qui a donné pouvoir à M. Philippe VAN-HOORNE, Mme Fleur  
GOSSELIN qui a donné pouvoir à M. Pascal SAMSON, Mme Charlène  
RENARD qui a donné pouvoir à Mme Nathalie LENÔTRE, Mme Isabelle  
CLOUCHÉ qui a donné pouvoir à M. Serge DELAVALLÉE, Mme  
Alexandra BRACQUE qui a donné pouvoir à M. Lionel GONNET,  
M. Stéphane CLOUET et Mme Lucie CLOUARD,

Madame Nelly VIVIEN a été nommée Secrétaire de Séance.

\*\*\*

Une équipe de l'association sportive du Collège Molière,  
composée de 4 athlètes, s'est qualifiée au Championnat de  
France UNSS de Run and Bike. Ce championnat s'est déroulé  
du 5 au 9 février 2024 à Porticcio, en Corse.

Le caractère exceptionnel du lieu d'implantation du  
championnat a entraîné des surcoûts pour l'association,  
notamment pour le transport, l'hébergement et la  
restauration, avec un budget d'un montant de 2 600 €.

Par conséquent, l'association sportive du Collège Molière  
sollicite une subvention exceptionnelle.

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,  
Par 26 voix POUR et M. LATINIER qui a déclaré ne pas  
prendre part au vote,***

**➤ *APPROUVE l'octroi d'une subvention exceptionnelle d'un  
montant de 500 €.***

Les crédits ont été inscrits au budget primitif 2024.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,



**Philippe VAN-HOORNE**